

7 boulevard du Finistère
29336 QUIMPER Cedex
Téléphone : 02.98.64.11.30
Télécopie : 02.98.64.11.59

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 23 et 39,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant que les fonctionnaires ci-après remplissent les conditions fixées par l'article 6 1^{er} alinéa b) du décret précité,

Vu l'avis formulé par la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B lors de sa séance du vendredi 25 février 2011,

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'avancement au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2011,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} mars 2011, sont inscrits au titre de l'article 6-1 b) du décret 95-25 du 10/01/1995, sur la liste d'aptitude après examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur territorial, par la voie de la promotion interne 2011, les agents suivants :

DE OLIVEIRA Corinne	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	FOUESNANT
GOURET Anne-Laure	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	LANDEDA
GUILLEM Laurence	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	GUILERS
GUIVARCH Christine	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	ROSCOFF
GUYADER Mireille	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	CARHAIX PLOUGUER
LE PAPE Rozenn	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	PLOGOFF
LOUSSOUARN Emmanuelle	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	SDIS 29 QUIMPER
MENOU Patricia	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	SDIS 29 QUIMPER
PAPIN Stéphane	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	BENODET
PRONOST Nelly	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	SAINT PABU
SIMON Odile	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	MORLAIX
TAOC Patrice	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	CCAS PLOURIN LES
		MORLAIX
TOULLEC Agnès	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	CCAS LANDERNEAU

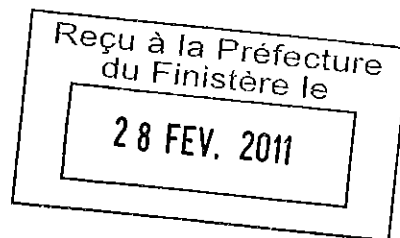
Article 2 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Quimper, le 28 février 2011

Le Président,



René FILY



Transmis à la Préfecture le